

## vente de maison il y a environ 30 ans

Par **MARIE20**, le **19/06/2010** à **22:33**

bonjour,

Mon grand père possédait 2 maisons. Malheureusement il était alcoolique, et une personne mal intentionnée le savait. Elle l'a fait boire et ensuite lui a fait signer des papiers de ventes pour les 2 maisons pour un bouchée de pain.  
Cela c'est passé il y a environ 30 ans, et je souhaiterais savoir si nous pouvons faire quelque chose ??  
d'avance merci

Par **dobaimmo**, le **20/06/2010** à **10:53**

Bonjour

même à l'époque, il n'y avait que lui ou son tuteur éventuel ensuite qui aurait pu demander la nullité du ou des actes de ventes notariés au motif qu'il n'avait pas toute sa t<sup>^</sup>te au moment exact de la signature.... il aurait fallu le faire boire deux fois : une pour signer les pré accords et ensuite devant le notaire.... peut être un peu difficile à croire quand même..  
autant dire que c'était quasiment mission impossible sauf s'il a été mis sous tutelle peu de temps après.  
je suppose que depuis votre grand père est de plus décédé ?